

COMMUNIQUÉ de PRESSE

Guéret, le 27 mars 2020

Alerte : Tentative d'escroquerie au fonds de solidarité

Des mails et/ou des courriers frauduleux ont été envoyés à des entreprises sur le territoire creusois à propos de la mise en œuvre de l'aide de 1500 € dans le cadre du Fonds de solidarité pour les TPE. Ces messages invitent les entreprises à répondre au mail ou à remplir un formulaire en ligne.

Attention ces mails correspondent à des tentatives d'escroquerie !

La Préfète rappelle que pour bénéficier de cette aide l'entrepreneur est à l'initiative de la démarche et doit pour cela se connecter à son compte via le portail public www.impot.gouv.fr. Aucun autre site ni aucune autre plateforme n'est habilité à effectuer ces démarches.

La Préfète ainsi que la Direction départementale des finances publiques invitent les entreprises à la plus grande vigilance et à ne renseigner **aucune information en dehors du site officiel**.